

**Ministry of Education**

Minister

315 Front Street West  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Ministre

315, rue Front Ouest  
Toronto ON M7A 0B8



Gestionnaires de système de services pour la garde d'enfants et la petite enfance,

Je tiens à vous remercier de votre leadership et votre partenariat, surtout au cours de ces deux dernières années, alors que nous avons travaillé ensemble pour assurer la sécurité des familles en réponse à la pandémie de la COVID-19.

En mars, notre gouvernement a signé un accord historique avec le gouvernement fédéral pour réduire les frais de garde d'enfants partout en Ontario et accroître l'accès à des services de garde d'enfants abordables et de haute qualité.

Comme première étape importante de cet accord, nous offrons un soutien financier immédiat à toutes les familles ontariennes ayant des enfants de moins de six ans participant à des programmes de services de garde d'enfants agréés inscrits dans le cadre du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE). Nous nous sommes engagés auprès des parents à ce qu'ils voient leurs frais réduits de 25 %, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2022.

Nous avons consulté des parents, ainsi que des exploitants de services de garde d'enfants agréés sur la façon dont la province peut mieux standardiser et simplifier le SPAGJE, alors que nous travaillons afin que les économies réalisées se retrouvent dans le portefeuille des parents.

Aujourd'hui, nous mettons en œuvre ces conseils en prolongeant la date d'adhésion des titulaires de permis au SPAGJE du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2022, afin de laisser plus de temps aux titulaires de permis pour prendre des décisions concernant l'inscription et préserver les droits des parents aux remboursements et aux réductions de frais.

Je donne aussi aux gestionnaires de système de services les directives suivantes afin d'augmenter la transparence pour les exploitants de services de garde d'enfants et de veiller à ce que les remboursements puissent commencer à être versés aux familles le plus tôt possible :

- les gestionnaires de système de services doivent partager un exemple d'une entente typique entre un titulaire de permis et le gestionnaire de système de services pour l'allocation de fonds du SPAGJE, au plus tard le 29 août 2022;
- les gestionnaires de système de services doivent traiter les demandes et confirmer l'admissibilité dans les 10 jours civils suivant la date de la demande;
- les gestionnaires de système de services et les titulaires de permis doivent signer une entente dans les 30 jours civils suivant la date de la demande au lieu de 60;
- les titulaires de permis doivent accorder des remboursements aux familles dans les 20 jours civils suivant la réception du financement.

Ce plan permettra aux parents de continuer à bénéficier de la prochaine tranche d'économies - 50 % en moyenne - comme prévu initialement d'ici le 31 décembre 2022.

Je tiens à souligner l'important travail qu'il faut accomplir afin d'accroître l'abordabilité des services de garde d'enfants pour les familles de la province.

Maintenant, plus que jamais, votre partenariat continu dans la prestation de services de garde d'enfants et de la petite enfance est essentiel, alors que nous travaillons ensemble à créer un système qui répond aux besoins des enfants, des familles, des fournisseurs de services ainsi que des éducatrices et éducateurs.

Merci de travailler avec nous pour que les parents bénéficient de services de garde d'enfants abordables et que leurs enfants aient le meilleur départ possible dans la vie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Original signé par*

L'hon. Stephen Lecce  
Ministre de l'Éducation